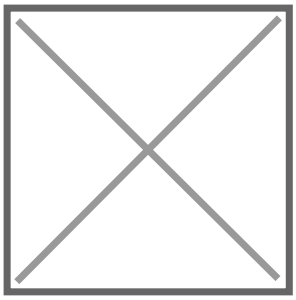
APPEL D’OFFRE

Évaluation Institutionnelle et Organisationnelle de la Direction des Communications du MTPTC



Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

Portée : |
Avis n° : SFQC-003-HDAP/2024
Date de parution : 01/05/2025 | **Date de clotûre :** 21/05/2025

| **Domaine d'activité :** Prestation intellectuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

DESCRIPTION

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)
UNITÉ CENTRALE D’EXÉCUTION (UCE)

PROJET D’ACCÉLÉRATION NUMÉRIQUE POUR HAÏTI (HDAP) (P171976)

SFQC-003-HDAP/2024

Avis à Manifestation d’Intérêt
Évaluation Institutionnelle et Organisationnelle de la Direction des Communications du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)

1. Le Gouvernement de la République d’Haïti a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du le Projet d’Accélération Numérique pour Haïti (HDAP). Une partie de ce financement servira à payer les dépenses prévues au titre d’un contrat de Services de Consultant pour l'évaluation Institutionnelle et

Organisationnelle de la Direction des Communications du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC).

2. Sans être limitatif, le Consultant aura à réaliser les activités suivantes :

- Évaluer la structure organisationnelle actuelle de la Direction des Communications du MTPTC ;
- Analyser les processus de communication internes et externes de la Direction des Communications ;
- Identifier les besoins en termes de ressources humaines, matérielles et financières pour améliorer les activités de communication du MTPTC ;
- Proposer des recommandations stratégiques pour renforcer l'efficacité et l'efficience de la Direction des Communications dans le cadre de ses missions au sein du MTPTC

3. Les consultants intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du MTPTC et prendre connaissance des Termes de Référence, à partir du mercredi 30 avril 2025, tous les jours ouvrables de 9 : 30 à 15 : 00, à l'adresse suivante :
55, Rue Métellus, Pétion-Ville, Haïti
ou
Adresse électronique : passationmarches@uce-bm.gouv.ht / rjleger@uce-bm.gouv.ht Numéro de téléphone : (509) 4153-3450

4. L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Avoir une expérience significative dans les domaines de l'évaluation institutionnelle, du renforcement organisationnel et de la transformation numérique ;
- Démontrer une expertise avérée dans le secteur des télécommunications avec une compréhension approfondie des défis et opportunités spécifiques aux pays en développement ;
- Avoir une expérience de collaboration avec des gouvernements et des institutions publiques, ainsi que dans la conduite de projets financés par des organisations internationales ;
- Disposer d'une équipe multidisciplinaire expérimentée et disponible.

5. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) Soumissionnaires.

6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.13, 3.14, 3.15 et 3.16 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, février 2025 [Sixième édition] (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

8. Un Consultant sera sélectionné selon la Méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies aux adresses électroniques ci-dessous au plus tard le mercredi 21 mai 2025 à quinze (15) heures (heure locale) à l'intention de :
A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur Tél. : 4153-3450
Courriels : rjleger@uce-bm.gouv.ht , passationmarches@uce-bm.gouv.ht

Raphaël HOSTY, Ing.
Ministre